



8 novembre 2006

C 28/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 6 décembre 2006)

Résumé des décisions municipales du mois d'octobre 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité durant le mois d'octobre 2006.

Pully Rink Hockey Club – Piste de Mallieu : la Municipalité a pris acte de la lettre du Pully Rink Hockey Club du 28.09.2006 précisant qu'il est très reconnaissant du réaménagement de la piste et de la construction d'une buvette incluant deux vestiaires à Mallieu.

Toutefois, il se doit, pour respecter ses objectifs, de trouver une solution pour couvrir l'installation sportive qui lui est mise à disposition. Le club a donc pris contact avec nos instances afin d'étudier la mise en place d'une nouvelle structure couverte pour leur piste de Mallieu.

Il précise en outre qu'il est en pleine phase d'étude pour la recherche de financement afin qu'il puisse amener une mise de fonds par le biais d'associations, fondations et autres sociétés privées.

Union des villes suisses – Communiqué de presse – Le Conseil national adopte le fonds d'infrastructure : la Municipalité a pris acte du communiqué de presse de l'Union des villes suisses du 26.09.2006 annonçant l'adoption par le Conseil national du fonds d'infrastructure qui va permettre d'assainir les conditions du trafic d'agglomération.

Changement de fiduciaire pour la révision des comptes communaux dès 2006 avec l'intégration d'outils modernes de pilotage d'entreprise : la Municipalité a mandaté la fiduciaire BDO Visura SA afin qu'elle procède à l'audit des comptes 2006.

Vignes communales – Note de la Confrérie des Vignerons : la Municipalité a appris avec satisfaction que la note relative à la quatrième visite est de 5.83, la moyenne cantonale étant de 5.5, soit à nouveau un excellent résultat.

Modification des régimes de stationnement – Extension de la zone macaron E : la Municipalité a admis de modifier les régimes de stationnement et d'étendre la zone macaron E : av. des Deux-Ponts, av. des Cerisiers et ch. de Combes.

Modification des régimes de stationnement – Création de la zone macaron N : la Municipalité a admis de modifier les régimes de stationnement et de créer une zone macaron N : Anciens Moulins, ch. de Pallin, ch. des Plateires, Pont de la Panchaude, ch. des Roches, Rochettaz Ouest jusqu'au N° 27, Rochettaz Est dès N° 27 et Rochettaz - STPA.

Avenue du Prieuré – Partie Sud : la Municipalité a proposé d'interdire tout accès à la place d'Obernai depuis la rue de la Poste, par un balisage et une signalisation ad hoc, ainsi que par la mise en place de mobiliers urbains (blocs de pierre). Ainsi, l'accès à la place d'Obernai, aussi bien pour les ayants droits que pour les clients de la cave communale, se fera obligatoirement par la rue de la Gare - la rue du Centre et l'av. du Prieuré.

Installation de deux sondes de turbidité, le raccordement de celles-ci ainsi que d'autres appareils au système de commande centralisé de la STEP : la Municipalité a décidé d'installer deux sondes de turbidité, ainsi que l'équipement nécessaire et de financer ces travaux, soit CHF 32'500.00, par le compte N° 471.3114.00 « Achat de machines, matériel ».

Convention bibliothèque scolaire : la Municipalité a pris acte de la lettre recommandée du 3.10.2006 de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, faisant suite aux résiliations de conventions en décembre 2005, afin d'en établir de nouvelles avec des standards cantonaux.

Pour ce faire, un groupe de travail étudie ces nouveaux standards et n'arrivera pas à conclure cette étude pour le début de cet automne.

Dès lors, proposition nous est faite, soit de prolonger la convention actuelle pour l'année 2007, soit de lui proposer une autre solution pour ces quelques mois transitoires.

Décision est prise par la Municipalité de reconduire ladite convention pour l'année 2007.

Qualité de l'énergie 2007 : la Municipalité a autorisé la Direction des travaux et des services industriels à acheter des certificats auprès des Services industriels de Lausanne, pour un montant maximum de CHF 41'000.00, porté au budget 2007.

Renouvellement du Comité et du Conseil de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) : la Municipalité a décidé d'adhérer aux propositions de l'UCV soit que, lors de l'assemblée extraordinaire du 16.11.2006, le renouvellement de ses instances se fasse selon le nouveau découpage territorial.

Dès lors, elle approuve la modification des statuts telle que proposée, à savoir :

- le Comité sera composé d'un membre par district et du syndic de Lausanne (membre de droit), soit de 11 membres (inchangé);
- pour le Conseil, il sera proposé 5 représentants par district, ce qui portera le nombre de membres à 50 (actuellement 57 - 3 par district).

S'agissant du futur district de Lavaux-Oron et tenant compte du fait que tous les candidats acceptent de reconduire leur mandat, elle soutient les candidatures suivantes :

Membre du Comité : Mme Nicole Gross, syndic d'Epesses

Membres du Conseil : MM. Willy Blondel (Lutry)

Pierre Monachon (Rivaz)

Philippe Modoux (Oron-la-Ville)

Jean-Claude Serex (Maracon)

Jean-François Thonney (Pully).

Offre de bancs à l'occasion du 100^e anniversaire des Retraites Populaires : la Municipalité a pris acte que, selon courrier du 10.10.2006, les Retraites Populaires vont honorer leur proposition de don de deux bancs, dont la date de mise à disposition nous sera communiquée ultérieurement.

CGN – Point de la situation et perspectives 2007-2008 pour Pully : la Municipalité a admis :

- d'intervenir auprès de M. F. Marthaler, chef du Département des infrastructures, afin que des courses matinales fassent arrêt à Pully dès l'horaire 2008;
- de reporter à 2008 sa décision relative à l'installation d'un affichage électronique au débarcadère de Pully, devisée à CHF 10'000.00;
- de ne pas entrer en matière pour un appui financier à l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman, contribution destinée au financement des travaux de rénovation de « La Suisse »;
- de continuer à offrir aux Pulliérans des cartes journalières au prix de CHF 30.00.

Forel-Pully-AIEJ – Réseau de distribution d'eau et de défense incendie – Schéma directeur de l'adduction des sources de Montpreveyres : la Municipalité a pris acte que, selon courrier du 23.10.2006 de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), une subvention de Fr. 96'218.00 sera allouée à la Ville de Pully comme participation aux frais de prévention.

Information préalable sur l'adoption des règlements d'application du décret sur le secteur électrique du 5.04.2006 (DSecEI) et de la Loi cantonale sur l'énergie du 16.05.2006 (LVLEne) : la Municipalité a pris acte de la lettre du Service de l'environnement et de l'énergie du 12.10.2006 nous informant que le Conseil d'Etat a adopté les règlements d'application mentionnés en titre.

A cet effet, les redevances cantonales (taxe sur l'électricité et émoluments cantonal) seront perçues dès le 1.11.2007. L'indemnité communale pour l'usage du sol remplacera les anciennes ristournes communales dès le 1.01.2007.

La Municipalité relève qu'il est impensable, d'un point de vue pratique, d'appliquer les décisions ci-dessus dans les délais impartis.

Nouvelle gestion des constructions d'abris : la Municipalité a accepté la proposition consistant à passer au nombre de 30 pièces habitables pour l'obligation de construire un abri, au lieu de 8 pièces et a décidé de confier l'application de ce règlement interne à l'ORPC Lausanne-Est avec effet au 1.01.2007.